

**Concours photos 2019**  
Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay

## RÈGLEMENT

### **Article 1 : Organisation et date du concours**

L'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay organise un concours photos gratuit se déroulant **du 15 septembre 2019 au 31 janvier 2020**.

Le thème du 10<sup>ème</sup> concours photos est « **Les quatre saisons** ».

### **Les photos ne doivent pas être obligatoirement prises sur le Pays de Chantonnay.**

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne amateur résident ou non sur le canton de Chantonnay. Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

### **Article 3 : Modalités de participation et inscription**

- Chaque participant devra faire parvenir 3 photographies maximums.
- Les photos seront :
  - o **Soit à déposer à l'Office de Tourisme sous format numérique ou sous format papier** en couleur ou en noir & blanc. Les photos développées devront être en format 13x18 cm.
  - o **Soit à envoyer par mail.**
- Les photos qui nous parviendront en format papier, prises en numérique, devront obligatoirement être développées sur **papier photo brillant et encadrées d'un liseré blanc** (option de tirage disponible en grande surface).
- Les photos ne doivent être ni collées sur un support, ni encadrées, ni comportées de signes distinctifs pouvant être interprétés comme un signe de reconnaissance.
- Les photos devront représenter au mieux le thème et pourront être utilisées à des fins touristiques et durant l'année courante du concours.

### **Article 4 : délais d'envoi**

Les photos devront être **déposées** sous format numérique ou papier à l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, avant le 31 janvier 2020 ou envoyées à l'adresse suivante :

**Office de Tourisme du Pays de Chantonnay**  
**Place de la Liberté**  
**85110 CHANTONNAY**

Sur le bulletin d'inscription, précisez :

- nom, prénom et âge
- adresse, numéro de téléphone
- date et lieu de prise de vue

**Office de Tourisme Pays de Chantonnay**  
**Place de la Liberté – 85110 CHANTONNAY**  
Tél : 02 44 40 20 06  
[contact@tourisme-paysdechantonnay.fr](mailto:contact@tourisme-paysdechantonnay.fr)

**Article 5 : Délibération et annonce des prix**

**Les participants devront également fournir un fichier numérique de leurs photos au minimum de 3 Mo (1200x900 pixels) en 300 dpi enregistré au format jpeg. Ou les envoyer à l'adresse électronique : [contact@tourisme-paysdechantonnay.fr](mailto:contact@tourisme-paysdechantonnay.fr)**

Le jury sélectionnera les clichés et attribuera les différents prix :

- une catégorie adulte avec 3 prix
- Une catégorie enfant -12ans avec un prix.

Les aspects techniques et esthétiques seront pris en compte mais ne primeront pas. Les critères prédominants seront l'originalité, la particularité, la représentativité.

Les participants seront invités à la soirée de remise des prix où seront annoncés les gagnants. Les décisions du jury ne peuvent donner lieu à aucun recours.

**Article 6 : Utilisation des photographies**

**Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres.** L'Office de Tourisme s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence. L'Office de tourisme organise chaque année une exposition des photos.

**Article 7 : Droit des tiers**

Les participants devront garantir aux organisateurs (et à leurs ayants droits) que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (et notamment aux droits des personnes photographiées ou lieux privés) ayant obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, de la part d'un tiers, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée, à l'exclusion de celle des organisateurs.

**Article 8 : Modification ou annulation du concours**

L'Office de Tourisme du Pays de Chantonay se réserve le droit d'annuler le concours photo si les circonstances l'exigent. S'il y a moins de 8 participants, il n'y aura pas de remise des prix. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

**Signature du candidat  
Suivi de la mention  
« Lu et approuvé »**

## Inscription concours photos 2019

### Participant

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : ..... Prénom : .....

Âge : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Tél portable : .....

Courriel : .....

Chantonnay, le .....

SIGNATURE

### Photographies

	Photo A	Photo B	Photo C
Titre			
Descriptif rapide			
Date & lieu			
Argentique ou numérique			